

Vous l'aurez  
bien mérité.

**MYBONUS**

Dès maintenant  
jusqu'au 31.12.2018.

THOMASLLOYD Y VA.

**INDE**

ACCOMPAGNEZ-NOUS. DEPUIS LE DÉBUT.

2017 et 2018 ont été et sont jusqu'à présent les années les plus couronnées de succès de l'histoire de l'entreprise ThomasLloyd. De nombreuses raisons à cela, dont la plus importante, : vous. Vous êtes notre partenaire commercial apprécié. Avec l'engagement et l'empathie, avec lesquels vous portez vers l'extérieur et vous menez la philosophie de ThomasLloyd en matière de placement au succès. Par voie de conséquence, nous vous avons placé au cœur de notre action et avons dégagé pour vous les points forts suivants.

**Le destinataire de la bonification, c'est vous pour la première fois !**

Cette année, vous bénéficiez **pour la première** fois de pourcentages spéciaux at-tractifs, si vous réalisez votre chiffre d'affaires avec des solutions de placement sélectionnées. C'est pourquoi nous appelons la bonification à votre intention, simplement « **MYBONUS** ».

**Le groupe cible de l'action, c'est pour la première fois l'ensemble de vos clients – peu importe si ceux-ci ont déjà souscrit des produits ThomasLloyd ou non !**

Cette année, nous renforçons votre potentiel d'action et rétribuons, **pour la première** fois, tout le chiffre d'affaires, généré avec des solutions de placement sélectionnées.

**Il n'y a encore jamais eu d'argumentation avantageuse plus convaincante !**

Le Rapport de performance de ThomasLloyd 2017 présente, pour l'année 2017, ainsi que pour la période étendue d'observation cou-

rant jusqu'au 31.07.2018, d'excellents résultats à tous les points de vue. Sans oublier que : ThomasLloyd dépasse cet automne le seuil du milliard d'euros quant au volume cumulé de placement.

Avec la création du portefeuille « Sous-continent indien », ThomasLloyd pose un jalon de plus dans la mise au point de sa plate-forme d'infrastructures panasiatiques – tout d'abord avec l'expansion et la diversification à destination de l'Inde. Dans un pays qui représente, la « tribune » idéale pour renforcer les succès que ThomasLloyd a déjà remportés aux Philippines en raison de sa taille énorme et de ses potentiels de croissance.

**Vous déterminez qui profite de MYBONUS.**

Vous avez le choix, pour obtenir une flexibilité la plus large possible dans l'utilisation des conditions spéciales. Vous pouvez garder vous-même l'intégralité de la bonification ou la transmettre à vos clients, en totalité ou en partie, à titre d'argument de vente supplémentaire. Ces conditions spéciales, octroyées à vos clients, vous seront tout d'abord déduites, à ce sujet, dans le cadre du décompte régulier des commissions.

**Conditions de participation :**

Sera pris en compte le chiffre d'affaires cumulé de l'ensemble des contrats des lignes de produits désignées ci-dessous, avec, comme date de souscription, la période du 25.09.2018 au 31.12.2018 et, comme date de versement, au plus tard le 31.01.2019. En principe, votre demande régulière de commission demeure intégralement acquise, même si vous partagez MaBonification avec vos clients.

**DÉTAIL DES CONDITIONS**

**MONTANT TOTAL DE PLACEMENT<sup>2</sup>**

(totalité des chiffres d'affaires de vos clients pendant la période de promotion)

	à partir de <b>150 000 €</b>	à partir de <b>250 000 €</b>	à partir de <b>500 000 €</b>	à partir de <b>750 000 €</b>	à partir de <b>1 000 000 €</b>	à partir de <b>2 500 000 €</b>
CTI 5 D, CTI 9 D, CTI 6 A / CTI 6 D, Green Growth Bonds	1,0% <sup>1</sup>	1,5% <sup>1</sup>	2,0% <sup>1</sup>	2,25% <sup>1</sup>	2,5% <sup>1</sup>	3,0% <sup>1</sup>
DB 04/2018 A/D	0,5% <sup>1</sup>	0,75% <sup>1</sup>	1,0% <sup>1</sup>	1,125% <sup>1</sup>	1,25% <sup>1</sup>	1,5% <sup>1</sup>
CTI 1 EUR, CTI 3 EUR, CTI 4 CHF	0,75% <sup>1</sup>	1,0% <sup>1</sup>	1,25% <sup>1</sup>	1,5% <sup>1</sup>	1,75% <sup>1</sup>	2,0% <sup>1</sup>

**Et voici comment vous recevrez votre bonification.**

Exemple : vous avez obtenu, au cours de la période de promotion, un montant total de placement de 800 000 € (300 000 € par l'intermédiaire de fonds CTI, 300 000 € par l'intermédiaire de participations directes et 200 000 € par l'intermédiaire d'emprunts CTI 1 / CTI 3 / CTI 4). En ce qui concerne les solutions de placement CTI procurées, vous recevez une prime « MYBONUS » de 2,25 %, pour les participations directes : 1,125 % et par l'intermédiaire d'emprunts : 1,5%. « MYBONUS » est donc calculée comme suit pour vous : 13 125 € (6 750 € + 3 375 € + 3 000 €). Ce qui signifie : tous(tes) les souscriptions / chiffres d'affaires de tous les clients de toutes les lignes de produits déterminantes au cours de la période de promotion comptent !

« MYBONUS » sera décomptée à l'expiration de la période de validité de la promotion au 31.01.2019, en même temps que votre décompte de commissions le 11.02.2019 et vous sera alors réglée.

<sup>1</sup> Montant de la bonification en % de l'apport nominal. <sup>2</sup> Ou l'équivalent en devise étrangère au cours du jour déterminant au 31.01.2019.